

65

COMMUNE DE BELLEVAUX
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Thonon-Les-Bains
Canton de Thonon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf -----

Le 9 septembre -----

Le conseil Municipal de la Commune de BELLEVAUX (Haute-Savoie) -----
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, -----
sous la présidence de Monsieur VUAGNOUX Jean-Louis, maire -----

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2019 -----

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit, adjoints, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie.

Absents excusés : VUANO Claudine a donné pouvoir à VUAGNOUX Jean-Louis, BABAZ Guillaume a donné pouvoir à Anne CORNIER-PASQUIER, BERNAZ Célia a donné pouvoir à Pascal FAVIER-BRON, MEYNET-CORDONNIER Denis a donné pouvoir à Benoit VOISIN, SKORUPSKI Eric qui a donné pouvoir à Emmanuel REY.

Secrétaire de séance : Denis CHATELAIN

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 15 pour : 12 contre : 3 abstention : 0

N° 20190909-03 B

OBJET : RÔLE DE L'EAU 2020 :
- Tarifs redevance assainissement

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 :

Proposition de maintenir la même augmentation de 3.5% comme les années précédentes pour les tarifs 2020 de la redevance de l'assainissement collectif :

| | REDEVANCE 2019 ASSAINISSEMENT (pour mémoire) | REDEVANCE 2020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF |
|--|--|---|
| | € H.T. | € H.T. |
| Abonnement Assainissement | 117.00 | 121.00 |
| Consommation tarif 50 premiers m3 | 2.74 | 2.84 |
| Consommation tarif 2 au-delà de 50 m3 | 1.80 | 1.86 |
| Consommation tarif 3 au-delà de 1000 m 3 | 1.37 | 1.42 |
| Redevance pour modernisation des réseaux de collecte AGENCE DE L'EAU | 0.155 | (2019/2024) 0.15 |

Le conseil municipal, à la majorité (12 pour, 3 contre) :

- Décide de procéder à une augmentation de 3.5% sur l'ensemble des tarifs de la redevance assainissement collectif pour l'exercice 2020 (hors location du compteur) et d'approuver les tarifs présentés.

Le maire certifie le caractère exécutoire de l'acte après télétransmission le
Et affiché le

Le Maire,
Jean-Louis VUAGNOUX

